Entête/logo

Ville, le date

M. Sam Hamad

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec)  G1R 4Z1

Télécopieur : (418) 643-2802

ministre@mess.gouv.qc.ca

**Objet : À quand le retour des protocoles de trois ans pour la défense collective des droits?**

Monsieur le ministre,

Notre organisme de défense collective des droits, *nom de votre organisme*, a récemment renouvelé son protocole d’entente avec le Secrétariat à l’action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour une durée de 18 mois plutôt que pour trois ans, tel que prévu par la politique de reconnaissance de l’action communautaire.

Nous comprenons que la décision quant à la durée des protocoles d’entente a été prise dans une conjoncture liée à la révision des programmes et dans un objectif de préservation du programme « Promotion des droits ».

Toutefois, afin de mettre un terme au climat d’incertitude dans lequel la défense collective des droits se retrouve, nous vous demandons de nous confirmer que le prochain protocole d’entente sera d’une durée de trois ans.

En attente d’une annonce positive de votre part.

Salutations,

Votre nom, titre

Nom de votre groupe, coordonnées

C.c Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rodcdcoordination@yahoo.ca